

Je pense qu'on ne verrait aucune objection à un ou plusieurs films bien faits portant sur notre régime de gouvernement. On pourrait en réaliser un sur le gouvernement municipal, un autre sur le gouvernement provincial, un sur le gouvernement fédéral, un autre sur notre régime judiciaire. Je pense que ce sont des questions que nos citoyens ne connaissent pas beaucoup.

J'ai dit que je ne voulais pas trop retarder les travaux du comité, mais je serais heureux que le ministre songe à faire quelque chose en ce sens.

M. Michener: Au début de la session, nous avons modifié la loi et fait disparaître la nécessité de déposer une première déclaration d'intention de devenir citoyen. Le ministre peut-il nous dire s'il en résultera une économie d'ordre administratif? Dans le cas de l'affirmative, à combien s'éleva-t-elle?

L'hon. M. Harris: Les formules qui serviront au cours de la période actuelle avaient déjà été achetées, mais nous ne dépenserons pas d'autres fonds à cette fin à l'avenir. Je ne crois donc pas que l'économie sous cette rubrique soit très importante avant la prochaine année financière.

M. Montgomery: J'aimerais poser une question au ministre au sujet du crédit n° 58, en ce qui concerne les manuels pour l'enseignement des langues aux cours de civisme, au montant de \$140,000. Le ministre pourrait-il nous dire comment on a dépensé cet argent?

L'hon. M. Harris: Je viens de répondre à la même question qu'a posée le député de Greenwood. J'ai dit que je consignerais les renseignements au compte rendu. Me serait-il permis de signaler en ce moment à l'honorable représentant de Queen's que, depuis l'année financière 1949-1950, nous avons affecté \$62,350 aux bandes de films, utilisées principalement dans les classes de civisme.

Comme ceci me rappelle un point qu'a soulevé le chef de l'opposition, je voudrais dire quelques mots au sujet des journaux imprimés en langues étrangères. Je me suis rendu compte de l'appui très évident qu'ont reçu ici aujourd'hui les journaux en langues étrangères qui s'efforcent de leur mieux d'empêcher les nouveaux immigrants d'accepter une idéologie qui pourrait être nuisible au Canada. Comme je l'ai dit plus d'une fois, nous faisons clairement comprendre à ces personnes, lorsqu'elles arrivent, que l'épreuve qu'elles auront à subir plus tard sera fondée sur leur conduite dans l'intervalle et sur leurs principes. Il y a environ deux ans, j'ai rencontré des représentants de la presse de langue étrangère. Le comité se rendra compte qu'il faut bien ici faire preuve de

circonspection, mais il est exact que nous avons mis de côté certains crédits destinés à la publicité dans ces journaux. Nous continuons d'avancer ces crédits cette année et continuerons de le faire, les rédacteurs et éditeurs de ces journaux méritant notre appui en ce qui concerne la réfutation de ces thèses erronées auxquelles on peut si facilement souscrire si l'on n'est pas bien éclairé.

J'aimerais déposer des copies d'un rapport, en anglais et en français, du premier symposium national sur la citoyenneté. J'ajoute que des exemplaires en seront distribués.

(Le crédit est adopté.)

Division de l'immigration—

59. Application de la loi sur l'immigration. \$968,610.

M. Fulton: Je ne veux pas relancer le débat qui a déjà eu lieu, monsieur le président, mais je ne saurais laisser passer ce crédit-ci sans signaler qu'à cause sans doute du manque de temps, dont le ministre se trouve actuellement la victime aussi bien que nous, il n'a pas traité la question fondamentale de la ligne de conduite suivie en matière d'immigration, soulevée par nous au cours de la discussion. Le ministre n'a pas parlé du pays d'origine ou du changement dans la composition des groupes qui forment notre immigration totale, ni de la question d'accroître notre immigration d'une façon générale. Je ne puis qu'attribuer cet état de choses à deux causes. Soit que le Gouvernement n'ait aucun programme à cet égard ou n'ait pas étudié la question dans toute sa portée, soit que, j'ai dit que cela était également probable, le ministre soit victime du peu de temps consacré à l'étude de ses crédits. Il est regrettable, selon moi, que les crédits de ce ministère soient adoptés, cette année, sans que le ministre réponde à ces points importants.

J'ai quelques questions à poser au ministre sur le crédit qui pourvoit à l'application de la loi sur l'immigration. Je reviens à ce qui a été dit au cours du débat général, c'est-à-dire aux pratiques administratives relatives aux demandes d'immigration. Si ce que j'ai à dire donne une impression de critique, je veux préciser que cette critique n'est pas dirigée contre les hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration qui appliquent la loi. Cette critique, bien qu'elle puisse paraître dirigée contre eux, se fonde sur l'absence apparente d'orientation; s'il y a quelque orientation, elle est conçue de façon à leur imposer une certaine ligne de conduite, à leur faire donner certaines réponses ou à leur faire fournir certains renseignements qui, à mon avis, doivent être fournis. Cela ne m'apparaît pas comme un manque de sérieux de la part des hauts fonctionnaires intéressés; cela m'apparaît comme une question d'orien-